

Note d'unité

Centre bus de Défense Ouest I N°2019-12

Décision du 7 février 2019

Décision n° BUS-MRB 2019-12 du 7 février 2019 portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Défense Ouest au personnel d'encadrement du centre bus de Défense Ouest

La directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Défense Ouest,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-95 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-84 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2018-123 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département BUS à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Défense Ouest ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2018-D-0941 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB) à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Défense Ouest ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Monsieur Philippe BLONDEL, responsable des ressources humaines, ou à
- Madame Christine FLOUZAT, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Michaël ROUGEUL, responsable transport, ou à
- Madame Dominique BRAVO, responsable exploitation, ou à
- Madame Leila NAJI SOUQOFANE, responsable pôle service et prévention, ou à
- Monsieur Grégory LENGREND, responsable prévention sécurité, ou à
- Monsieur Nicolas MADIC, responsable projets voirie, ou à



-
- Monsieur Cyril PROST, responsable prévention sécurité, ou à
 - Monsieur Thierry DAGNICOURT, responsable équipe ressources humaines, ou à
 - Monsieur Olivier AUDARD, responsable maintenance.

A l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.

Article 2

La présente délégation annule et remplace les délégations de signature :

- N° BUS 2018-09 du 15 mars 2018,
- N° BUS 2018-10 du 15 mars 2018,

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 7 février 2019

Pascale COMLAN
Directrice du centre bus de Défense Ouest